

SPECIAL
INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.
édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean CMNES

Supplément au n°6 G

10 Juillet 1997

7,00 Frs

EDITO

Un dernier SNTRS-INFOS bien chargé avant les vacances ! ... mais il faut bien dire que la situation nouvelle résultant des résultats des élections législatives de Juin nous a placé devant une actualité syndicale importante. En effet, l'**espoir** d'une véritable prise en compte des besoins du Service Public de Recherche et des revendications de ses personnels implique que notre syndicat soit bien présent dans la phase actuelle de concertation et que, **tous ensemble, nous fassions entendre bien fort notre voix !**

C'est dans cet esprit revendicatif et constructif que nous nous sommes rendu aux diverses rencontres avec le nouveau ministre de l'Enseignement, de la Recherche et de la Technologie, Claude ALLEGRE (cf p 2-3).

Pour ce qui est du **Contrat d'Objectifs de l'INSERM**, voulu par notre DG, bien qu'il soit **officiellement « gelé »** selon les propos d'ALLEGRE, il est intéressant de lire les conclusions du groupe de travail du Conseil Scientifique de l'INSERM (pages 4-9).

Après l'action du SNTRS au Ministère le 26 Juin 1997, il faut, dès la rentrée de Septembre, engager le débat avec tous nos collègues dans les labos (chercheurs, ITA, doctorants, post-Docs et précaires) pour que de **véritables mesures d'urgence** soient prises lors du collectif budgétaire : récupération des postes de Chercheurs et d'ITA supprimés ces dernières années, déblocage des promotions principalement pour les ITA, Statut de Salarié Stagiaire de Recherche pour tous les Doctorants et Post-Docs, augmentation sensible du budget récurrent des unités, ...

C'est donc à une **rentrée offensive** que nous vous appelons parce qu'il nous semble que l'on peut gagner des avancées significatives !

Alors **BONNES VACANCES A TOUS** et **RENDEZ VOUS POUR l'ACTION** en Septembre !

Pour le Bureau SNTRS-CGT Section INSERM

KISTER Jean

PS : Rappel des Dates prévues pour le prochain Bureau Inserm : Jeudi 4 Septembre de 9H à 13H et pour la prochaine Commission Exécutive le Vendredi 12 Septembre de 9H à 17H.

SOMMAIRE

page 1 :	<u>Sommaire-Editorial</u>
pages 2-3 :	<u>Compte-Rendu Rencontre ALLEGRE-Syndicats</u> (28/6/97)
pages 4-9 :	<u>Contrat d'Objectifs : suite ... Groupe de Travail du CS</u> INSERM
page 10 :	<u>Réunion « Ethique » SNTRS-FMTS du 19/6/97</u>
page 11 :	<u>Réunion Secteur Chercheur SNTRS-USCA du</u> Val de Marne du 25/6/97
page 12 :	<u>Compte-Rendu du CA INSERM du 12/6/97</u>
page 13 :	<u>Compte-Rendu de la CNFP du 20/6/97</u>
page 14 :	<u>A la dernière réunion de la CSS n°3 INSERM</u>
pages 15-16	<u>Résultats du CS : Créations 1998 CJF et Unités</u>

**Compte rendu de la rencontre avec Claude ALLEGRE,
le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie,
le 28 juin 1997.**

Cette rencontre avait lieu suite à une demande commune des syndicats du CNRS et de l'INSERM. Tous ont été invités à cette rencontre. Pour notre syndicat il y avait Jean KISTER et Jean OMNÈS.

Le ministre a indiqué qu'il ne recevrait pas les syndicats individuellement, il charge Courtillot de le faire. Il recevra, par contre, chacune des fédérations.

Dans sa première intervention lors de cette rencontre nous pouvons relever ce qui suit :

- "Il faut trouver une procédure de mobilité EPST - Enseignement Supérieur - Monde des entreprises. Mais pas de mobilité pour la mobilité. Il faut permettre l'épanouissement personnel".

- "Nous nous sommes plantés en croyant que la titularisation des chercheurs ferait bouger ces derniers".

- "Cette procédure de mobilité permettant de met-tre en oeuvre leurs connaissances hors recherche sera discutée avec les syndicats".

- "Les concours ITA sont trop lourds".

Jean OMNES, au nom de tous les syndicats présents, faisait la déclaration suivante :

"J'ai été chargé d'évoquer devant vous les questions et positions qui nous sont communes. D'autres aspects qui ne font pas l'objet d'un accord total entre nous seront abordés par les organisations ici présentes.

Il y a d'abord les questions d'ordre budgétaire.

L'emploi :

- Nous attendons du gouvernement qu'il développe l'emploi dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et LATOS).

- Nous attendons la mise en place d'un plan pluriannuel de créations d'emplois dans chacune de ces catégories, afin d'assurer un renouvellement des générations (assurer un flux minimum de recrutements) et permettre la transmission des savoirs et savoir-faire. Cela permettrait également d'anticiper les départs très nombreux dans les prochaines années, tout particulièrement au CNRS.

- Nous attendons l'arrêt des gels et suppressions de postes.

- Nous attendons une mesure immédiate, significative sur cette question de l'emploi : l'annulation des suppressions d'emplois de l'année 1997 les 525 postes d'ITA et les 112 de chercheurs, dans les EPST.

Les questions de la précarité

- Nous voulons que des mesures soient prises pour en finir avec la précarité. Nous parlons des personnels non titulaires occupant des fonctions de caractère permanent.

Nous demandons un moratoire concernant la situation de ces personnels, jusqu'à la fin des négociations à venir pour définir les modalités de leur titularisation.

Un autre aspect budgétaire : les moyens financiers

Tout d'abord il y a la question du rattrapage, par l'Etat, de sa dette vis à vis des EPST.

Ensuite nous attendons des mesures permettant la remise à niveau des moyens récurrents des unités.

(et pas seulement par redéploiement des crédits de programmes et ceux prévus pour les très grands équipements).

Dans les mois qui viennent nous demandons que des négociations s'ouvrent sur deux questions essentielles à nos yeux:

- un statut de salarié pour les thésards (des discussions ont déjà eu lieu ces derniers mois sur cette question entre syndicats et ministère). Nous voulons leur recrutement le plus tôt possible dans la recherche publique et dans les entreprises.

- les instances d'évaluation de la recherche.

Sur ce dernier point, nous voulons rappeler que nous sommes attachés à des instances assurant, à la fois, l'évaluation des équipes et des chercheurs, le travail de prospective et l'examen de la conjoncture scientifique. Nous sommes attachés à une composition du type de celle existant aujourd'hui pour le Comité National et les Commissions scientifiques spécialisées de l'INSERM.

Nous voulons qu'un véritable Conseil Scientifique existe dans chaque établissement, composé en majorité de membres élus, et doté de prérogatives éten-dues, notamment en ce qui concerne la politique scientifique.

Pour conclure nous souhaitons avoir des précisions sur la géométrie exacte du groupe de travail sur les organismes de recherche. Prévoyez vous la participation des organisations syndicales ?

Nous aimerions avoir aussi des précisions sur le cadrage gouvernemental concernant la préparation budgétaire".

LES RÉPONSES DU MINISTRE

Il tient à préciser "qu'après une période de 4 ans de conditions scandaleuses pour la recherche, il ne veut pas de pressions qui l'empêchent de bouger". "Tout le monde au bout du compte doit être gagnant".

Le groupe de travail sur les organismes de recherche :

"les syndicats y participeront ; la première réunion sera consacrée à définir ce que l'on y met ; il est placé sous la responsabilité de Courtillot".

Sur l'emploi il rappelle : "que c'est la priorité absolue du gouvernement" ; "dès cette année il y aura des créations d'emplois de chercheurs, d'ATER", "pour ce qui concerne les ITA, je veux y voir clair, mais on va en

remettre, en recréer (des postes) ” ; “il y a des surnombres à certains endroits et des manques à d’autres, il faut en discuter”.

Sur la programmation pluriannuelle de créations de postes (chercheurs et ITA) il “pense qu’il faut une certaine programmation en ce domaine”.

A propos des heures complémentaires dans l’enseignement supérieur il précise que “cela représente 2 milliards de francs”, qu’il veut “couper ces heures en deux en transformant la moitié de ces heures en emplois”. “Des mesures seront prises dès octobre”.

Plus particulièrement sur les ITA il “considère qu’il sont des éléments essentiels dans les organismes de recherche” ; “qu’il y a un problème particulier pour les petites catégories” ; “que les ITA ont été mal traités ces dernières années y compris dans leurs promotions” ; “il faut leur donner une évaluation” ; il répète qu’il “veut y voir plus clair sur la manière dont ils sont répartis” ; il “ne veut pas de chercheurs déguisés”. Il indique que ces questions pourront être abordées dans le cadre du Groupe de Travail ATOS - ITA.

Sur les moyens de fonctionnement des unités : “il faut rééquilibrer la répartition des moyens” ; “l’unité de base c’est le laboratoire” ; “il faut avoir les moyens de travailler hors programmes, en particulier en redéployant les autorisations de programme” ; à propos du retard des Crédits de Paiement sur les Autorisations de paiement “les débats sur cette question entre Bercy et les autres ministères n’est pas prêt de s’arrêter”, mais il “n’a pas l’intention de se restreindre” ; il ajoute que “ce sont les scientifiques qui doivent choisir dans la répartition de crédits”.

Il veut mettre “un coup d’arrêt sur les très grands équipements (TGE) ” ; “on peut attendre” ; “tous les TGE seront désormais européens” ; “les moyens des TGE doivent être répartis sur le petit équipement des labos et sur les soutiens de base”.

Sur les thésards : “Les thésards relèvent de l’Université”. Il ne veut pas “que les thésards se substituent aux chercheurs dans les organismes. Cette pratique, c’est terminé”. Il veut “recruter des chercheurs” et refuse “le travail de chercheurs clandestins”.

Il annonce 300 à 500 allocataires de recherche de plus à la rentrée.

Il parle de faire évoluer le financement des thésards, “par exemple par la mise en place d’une fondation financée par l’Etat, les entreprises (et les associations caritatives ?)” ; “nous devons ensemble voir cette question” ; “il faut aussi assurer des débouchés pour les 10000 thésards”.

Les instances d’évaluation : “Il faut aller vers une évaluation européenne de la recherche” ; “il faut moins de commissions, on y passe trop de temps” ; “il faut éviter le saucissonnage en sous-disciplines” ; “des structures démocratiques par-tout : oui, car il faut de la transparence dans les procédures”.

Mobilité : Le Ministre est revenu à plusieurs reprises sur la question de la mobilité des personnels des EPST vers l’extérieur (Enseignement Supérieur et entreprises).

Il précise (mobilité vers l’Enseignement Supérieur) que “cela ne doit pas conduire à une concurrence en matière de carrière” ; que la procédure employée pourra être “le détachement de 2 ans puis intégration avec promotion”. “Il ne s’agit pas de la mobilité pour la mobilité, il faut aussi permettre l’épanouissement personnel”.

En ce qui concerne la mobilité vers les entreprises il déclare “ne pas vouloir faire de cadeaux à ces dernières”.

Parmi les autres sujets abordés par le ministre :

- Il veut introduire un volet emploi (notamment emploi de doctorants) dans les réponses des entreprises aux appels d’offre du Ministère. Il “fera pression par les moyens financiers”.

- La procédure de contractualisation tripartite (EPST - Université - Ministère) il est prêt à en débattre. Il va examiner la situation d’abord.

- Le rapprochement EPST - Université : “N’y a-t-il pas trop d’organismes distincts ? Ne peut-on re-grouper ? Est-il juste que certaines recherches en biologie soient menées au CEA ?”. Il estime nécessaire de coordonner les recherches en biologie. Il trouve anormal qu’il n’y ait aucune coordination des recherches sur l’eau.

- Il indique que le Contrat d’Objectif de l’INSERM est gelé.

Le temps limité (à peine une heure) n’a pas permis d’aborder un grand nombre d’autres questions.

A propos des groupes de travail - tables rondes elles feront l’état des lieux, susciteront des travaux particuliers, des enquêtes, des études, ... Un état des accords et désaccords sera fait.

D’autres rencontres pourront avoir lieu avec des membres du cabinet du ministre, voire avec le Ministre lui-même sur des questions importantes.

Il y a dans les propos du ministre des réponses intéressantes, d’autres qui le sont moins. Il y a aussi un manque de précision, par exemple sur le nombre et le type d’emplois qui vont être créés. En tout état de cause nous jugerons à partir des mesures concrètes qui seront prises et à partir de nos revendications propres.

INSERM

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ
ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

Paris, le

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Paris, 30 juin 1997

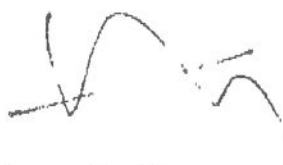
Aux membres du Conseil
Scientifique

Cher(e) Collègue,

Comme nous nous en étions convenu, je vous adresse le texte mis au point par le groupe de travail sur le contrat d'objectifs.

Quel que soit le devenir de ce dernier, il nous a paru utile de mettre par écrit les réflexions du conseil, afin de pouvoir les faire connaître aux autorités de tutelle. Nous aurons donc lundi après-midi un moment de discussion pour adopter ce texte, et je vous prie d'excuser le retard avec lequel il vous parvient.

Amicalement.



Rose KATZ

Contrat d'objectifs suite ...

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM A PROPOS DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Lors de sa dernière session, le Conseil Scientifique de l'INSERM a adopté sur le projet de Contrat d'Objectifs la déclaration suivante :

Ce texte est, par bien des aspects, susceptible d'une interprétation contradictoire avec les orientations proposées par le Conseil Scientifique dans son rapport Conjoncture et Prospective. Il ne peut donc, en l'état actuel, servir de base de discussion adéquate pour la contractualisation de l'organisme avec les pouvoirs publics. Il serait souhaitable qu'un autre texte, plus conforme aux orientations de la recherche biomédicale et en santé, soit reformulé.

Le Conseil Scientifique a constitué, en son sein, un groupe de travail pour élaborer des recommandations.

Le Conseil Scientifique se félicite de l'annonce du retrait de ce document. La réflexion qu'il a menée à l'occasion du projet de Contrat d'Objectifs le conduit à formuler les observations suivantes.

Observation 1.

Le point de départ des orientations fixées à l'INSERM devrait être un diagnostic de l'état actuel de la recherche biomédicale et en santé, de la place, des forces et des faiblesses de la recherche française au plan international. Ce diagnostic n'est même pas évoqué dans le projet de Contrat d'Objectifs, qui lui substitue une vision « utilitariste » de la recherche.

Si la demande sociale doit être pleinement prise en compte dans la définition d'une politique de recherche, cette vision « utilitariste » plaque à la recherche une conception simpliste des applications et des rythmes qui ne lui sont pas adaptés. Il est de la responsabilité de l'organisme et de la communauté scientifique de s'opposer à cette vision « utilitariste » et de faire comprendre la nécessité de respecter l'autonomie du champ scientifique. C'est d'abord l'état du développement des connaissances qui doit conditionner les orientations dans ce champ. L'inverse aboutirait à une déstabilisation de la recherche sans obtenir de résultats pour autant.

Le Conseil Scientifique estime, dans le même temps, qu'il est normal que la collectivité s'adresse à la recherche publique pour lui demander d'identifier en quoi les avancées de la recherche peuvent contribuer pratiquement à l'amélioration de la santé des populations et à l'éclairage des débats et controverses qui peuvent traverser la société en matière de santé.

Observation 2.

Le premier objectif fixé à l'INSERM dans un éventuel Contrat devrait être de contribuer à :

- renforcer la place de la recherche française dans les progrès des recherches ayant trait à l'acquisition ou au développement des connaissances dans les disciplines biologiques et médicales ainsi que dans l'ensemble des disciplines qui concourent au progrès sanitaire et médical ;

- renforcer les applications des progrès dans la lutte contre les maladies et l'amélioration de la santé des populations,

- anticiper les retombées de ces progrès sur la société pour en assurer la maîtrise.

Ces missions, qui reprennent celles définies dans le décret de 1983, respectent la spécificité du champ de la recherche et répondent pleinement à la demande sociale. Elles sont explicitées dans le rapport *Conjoncture et Prospective* élaboré par le Conseil Scientifique.

Si l'INSERM a pour mission d'être présent dans les différentes dimensions de la recherche biologique et médicale, ce schéma ne peut être mécaniquement appliqué à l'ensemble de ses formations de recherche dont la thématique et les compétences vont contribuer plus particulièrement à l'avancement de la recherche biomédicale dans l'une ou l'autre de ces dimensions.

Observation 3.

En affirmant qu'il faut « équilibrer l'ensemble des activités de recherche de l'INSERM pour assurer le développement de la recherche biomédicale et en santé publique » le document préparatoire suggère implicitement une orientation, totalement contraire au Rapport du conseil Scientifique, qui consisterait à redéployer les moyens existants au détriment de la recherche fondamentale et en faveur des autres secteurs de la recherche biomédicale à l'INSERM. Surtout, le document préparatoire commet un contresens total sur les évolutions de la recherche, qui ne correspondent plus à un processus linéaire (recherche fondamentale → recherche appliquée → innovation technique → diffusion). L'étude des facteurs de susceptibilité génétique à des pathologies multifactorielles ou le développement de thérapies cellulaires, par exemple, illustrent bien l'interférence immédiate entre avancées de la biologie cellulaire et moléculaire, avancées technologiques, retombées médicales et enjeux de société.

Le développement de la recherche clinique et en santé publique doit être assuré par l'attribution de moyens supplémentaires.

Observation 4.

Concernant la recherche en Santé Publique et en Sciences Humaines et Sociales, elle ne peut se concevoir sans liens étroits avec l'Université et le CNRS et devrait se concentrer, à l'INSERM, sur les domaines de la recherche clinique et biologique et les conséquences des aspects économiques et sociaux sur les états de santé

Les objectifs sont ambitieux au regard des forces de l'INSERM sur ces sujets. L'affichage de ces objectifs s'accompagnera-t-il de postes supplémentaires ? Il faudrait préciser les mesures concrètes permettant un véritable partenariat : CRI sur des thèmes santé pour les équipes SHS de l'Université et du CNRS, postes d'accueil pour universitaires.

Observation 5.

Si l'INSERM a vocation à développer une politique de veille, largement abordée dans le rapport de conjoncture et prospective, il ne saurait être transformé en Bureau d'Etudes de l'administration.

A travers l'expertise collective, sa mission relève de la synthèse des connaissances scientifiques existantes sur une question spécifique et de leur valorisation sous des formes utilisables par les décideurs. Pour autant, on ne peut afficher que l'INSERM a « vocation à éclairer les politiques publiques », encore moins à « satisfaire les besoins de connaissances exprimées par les Conférences nationale et régionales de santé ».

La « contribution de l'organisme aux systèmes d'information sur la santé de la population », même à travers des « conventions ad hoc qui préciseront la nature des prestations et (...) leur financement » ne peut aboutir à utiliser les capacités d'équipe de recherche en épidémiologie à des fonctions de collecte de statistiques descriptives.

Observation 6

Concernant le partenariat, le projet de Contrat d'Objectifs mentionne l'affichage d'une « responsabilité de coordination » de la recherche médicale et en santé publique pour l'INSERM (qu'il ne revendique pas) sans pour autant exclure le risque de pilotage des orientations de l'INSERM par les partenaires. Cette ambiguïté laisse place à toutes les interprétations et doit être tranchée.

Le partenariat est une nécessité, mais il doit être fondé sur le respect des spécificités et de l'autonomie de chaque partenaire.

La concertation stratégique avec d'autres partenaires, le développement d'équipes communes, les échanges de personnels ne peuvent remettre en cause les critères d'évaluation scientifique des équipes, chercheurs et opérations de l'INSERM qui associent excellence et évaluation nationale.

Une coordination renforcée entre le PHRC et l'INSERM ou entre le RNSP et les ORS et l'INSERM, qui est un excellent objectif, doit respecter ces critères de spécificité des missions et d'autonomie des partenaires.

Dans ce domaine, il serait important que les pouvoirs publics clarifient les relations entre les organismes de recherche et l'actuel projet de loi quant à la mise en place d'un « Institut Français de la Veille Sanitaire ». S'il n'est pas de la responsabilité du Conseil Scientifique de l'INSERM de se prononcer sur la réorganisation administrative des services et des agences en charge de la sécurité sanitaire, il est clair par contre que la mise en place d'un tel Institut ne peut en aucun cas constituer une réponse globale au nécessaire développement de la recherche en santé publique dans notre pays, qui devra obéir à d'autres modalités.

Observation 7.

La concertation avec les partenaires (Universités, autres EPST, hôpitaux) dans la mise en oeuvre d'une politique de site est une nécessité, là encore dans le respect des spécificités de l'autonomie des partenaires dont la définition est précisément l'objectif d'une contractualisation

Cela exclut d'insérer institutionnellement la politique de recherche de l'INSERM dans les procédures de planification sanitaire, qui n'ont pas vocation à promouvoir une politique de recherche biomédicale et en santé. Cela aboutirait à une mise sous tutelle « sanitaire » de la recherche.

La représentation de l'INSERM dans les négociations doit être clairement précisée, tout particulièrement le rôle des CSCRI et des ADR. Il est également nécessaire de préciser le rôle opérationnel des IFR dans la mise en oeuvre d'un partenariat concret au niveau d'un site, afin de ne pas les vider de tout contenu pratique.

Observation 8.

Il manque un objectif affiché sur la politique d'emploi scientifique dans les quatre ans, le flux des personnels, le devenir des doctorants et la situation des post-doctorants. On ne peut se contenter d'affirmer que l'INSERM « conduira une réflexion sur l'équilibre entre masse

salariale et moyens des laboratoires (...) pour communiquer annuellement des éléments de prévision aux tutelles » !

Il est, à cet égard, fondamental de maintenir un recrutement permettant d'assurer un flux d'entrées satisfaisant de chercheurs et d'ITA, en intégrant une vue d'ensemble de l'évolution des carrières sur une période longue (lissage) pour éviter une politique de recrutement en accordéon. Cette politique devrait s'accompagner d'une meilleure maîtrise de l'afflux (aujourd'hui pour une part incontrôlé) des étudiants et stagiaires post-doctoraux dans les laboratoires. Cette réflexion devrait associer en particulier les organisations distribuant des bourses d'études.

Observation 9.

Les mécanismes d'évaluation et de renouvellement des formations INSERM assure le maintien d'une recherche d'excellence dans l'Institut. La politique contractuelle développée ces dernières années (CJF, CRI) a permis l'émergence de nouvelles équipes qui ont abouti à la création d'unités de recherche performantes. Le Conseil Scientifique estime que le dispositif devrait être complété par la mise en place d'un troisième type de contrat d'un montant inférieur permettant l'émergence de jeunes équipes

Pour assurer l'ensemble des missions de l'INSERM, le financement récurrent des équipes doit être maintenu. A notre sens, le développement d'une gestion de programmes ne doit pas se faire par redéploiement interne mais par l'apport de moyens supplémentaires.

La définition des programmes incitatifs éventuels doit associer « la Mission scientifique de l'INSERM, le Conseil Scientifique et les Intercommissions scientifiques éventuellement concernées, plutôt que « s'appuyer (...) sur des comités ad hoc » qui alourdiraient inutilement le dispositif d'instances d'expertise de l'INSERM. Le mode de fonctionnement de ces programmes (sur les modèle des actions concertées pilotées par l'ANRS ?) doit être précisé.

Ethique, médecine, sciences

Le 19 juin s'est tenue dans les locaux du Centre Georges Canguilhem (CGC, Service de Santé Publique, Hôpital Pitié-Salpêtrière) une réunion de mise en place d'un groupe permanent de réflexion et d'action sur l'éthique.

Etaient présents : Claire Ambroselli (INSERM, CGC, SNTRS), André Jaegle (FMTS), Jean Pierre Bazin, François Favier et Jean Kister (bureau SNTRS-INSERM). Etaient excusés : Annick Bertault (INSERM, SNTRS), Catherine Driancourt (INSERM, SNTRS), Roberto Florès (INSERM, SNTRS) et Christiane Sinding (INSERM, SNCS). Il était prévu de contacter un chercheur en sciences sociales du CNRS et un syndicaliste de la Santé, mais cela n'a pas été possible.

Un premier tour de table a permis de dégager quelques idées et questions :

- les travailleurs de la recherche (et de la Santé) se posent un grand nombre de questions sur leurs pratiques et cherchent un lieu de débat ; une question essentielle porte sur la façon de déterminer les priorités et les limites de la Recherche, pour un développement durable sur le plan international, sans attenter à la liberté de recherche, et sur les moyens de faire respecter les règles. Des inquiétudes existent face aux nouveaux risques (ex : endovirus), à la soumission de la recherche aux lois du marché (ex : RU 486), à l'idéologie du tout génétique.

- les syndicalistes ressentent le besoin d'élaborer une réflexion sur les métiers, d'accorder le point de vue sur le sens et les missions au point de vue des revendications. Il est par exemple regrettable que le rapport de C et P de l'INSERM ne comporte rien sur la bioéthique ou qu'au niveau syndical la demande sociale (dont il était question dans le contrat d'objectifs de Gricelli) ne soit pas clairement définie. L'absence de véritable contrôle syndical de la gestion de la protection sociale pose le problème de la maîtrise des orientations de la politique de santé.

- les citoyens sont au coeur du débat : jusqu'où les effets indésirables des progrès techniques sur la vie quotidienne sont ils acceptables, quels sont les risques socialement gérables, comment définir démocratiquement la demande sociale et la faire entendre, le corps humain peut-il être considéré comme un patrimoine (objet de possession, cessible, commercialisable) ?

Quatre types d'initiative ont été proposés :

- lancer un appel pour la commercialisation du RU 486, en collaboration avec d'autres (syndicats, associations),
- organiser le débat citoyen sur la génétique, la médecine prédictive, la thérapie génique à travers le syndicat (au sens large) et les relais associatifs,
- confronter les travailleurs de la recherche et les citoyens dans la définition et la prise en compte de la demande sociale,
- essayer de préciser les nouveaux risques (nature, précautions, prévention, acceptabilité).

Le groupe se donne pour philosophie la promotion du débat démocratique en tant qu'élément fondateur de la réflexion éthique (et la promotion du débat éthique en tant qu'élément fondateur de la démocratie) ; il est évidemment ouvert, et la participation du plus grand nombre, par la présence physique aux réunions et aux débats et/ou l'écriture de points de vue dans ces colonnes, est souhaitée.

Prochaine initiative : le 23 septembre de 20 H 30 à 24 H à Montpellier, débat public sur le thème

Bioéthique et réalités socio-économiques :

les choix de la science et de la médecine

avec Claire Ambroselli, André Jaegle, Laurent Dianoux (CNRS, directeur de publication de Génétique et Liberté) Philippe Bertha (INSERM) et Pierre Corbeau (CHU), organisé par Claude J Dechesne (CNRS), François Favier (INSERM) et Jean Michel Mesnard (CNRS) avec le soutien du SGEN-CFDT, du SNTRS-CGT et du SNCS.

SNTRS-CGT Val de Marne (CNRS et INSERM)

Compte-rendu de l'Assemblée Chercheurs du Val de Marne

Au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, le SNTRS-CGT et l'USCA-CGT a décidé de se rassembler et de construire une organisation intercatégorielle : le SNTRS dans laquelle les Chercheurs pourront, sur la base de leurs aspirations, agir avec leurs collègues Ingénieurs, Techniciens et Administratifs. Pour construire le Secteur Chercheurs chacun a sa place, c'est pourquoi **une réunion des Chercheurs du Val de Marne a eu lieu le Mercredi 25 Juin 1997 à Villejuif.**

Cette réunion, rassemblant environ 15 personnes venant des sites CNRS ou INSERM de Créteil, Villejuif, Thiais, Kremlin-Bicêtre, rentrait dans le cadre de la préparation de la Conférence Nationale Chercheurs du SNTRS et de l'USCA du 7 novembre 1997.

Le débat a notamment porté sur la dégradation des conditions de travail, aussi bien des chercheurs que des ITA, du fait du manque de recrutement et de la montée de la précarité. Il ne faut pas dissocier nos revendications sur un « statut des doctorants et des post-docs » de celles de l'ensemble des personnels statutaires car de fait elles se rejoignent.

Un camarade de l'UL CGT de Villejuif a insisté sur la situation dramatique des « hors-statuts », notamment à l'ICIG de Villejuif, et indiqué qu'il ne doit pas y avoir de sujets « tabous » par rapport au poids des associations « caritatives » dans la recherche médicale : même si certains chercheurs « bénéficient » de l'apport de post-Docs à la place de véritables postes de chercheurs, il faut dénoncer cette situation !

Suite à l'arrivée d'un gouvernement de gauche, l'accent a été mis sur l'urgence de résoudre la situation des « hors-statuts » (Post-Docs, vacataires, CES, ...) car eux ne peuvent pas attendre. Il y a un grand décalage entre la vision de la Recherche Publique par le grand public (« Prestige ») et la réalité des situations de nombreux personnels travaillant dans les labos : ce constat nous pose le problème du comment faire diffuser plus largement cette réalité et nos revendications à l'ensemble de la société ? D'où sans doute la nécessité d'une plus grande interaction entre les différentes organisations de la CGT, tant au niveau local que national. C'est tout l'intérêt d'une Confédération comme la CGT (par rapport au SNCS isolé et corporatiste).

Sur le processus en cours d'intégration des chercheurs USCA au SNTRS, il a été précisé qu'il n'y avait pas de « recette » toute faite mais que les choses se feraient naturellement, « en marchant » : déjà un travail commun se fait mais peut être trop au plan national et pas assez au niveau local. Cette intégration doit se faire dans la vie des sections du SNTRS et, dans une première étape, dans des réunions régionales en vue de préparer la Conférence Nationale Chercheurs du SNTRS et de l'USCA du 7 novembre 1997.

Le 3 Juillet 1997

Pour le Bureau INSERM du SNTRS-CGT

KISTER Jean

INSERM CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'INSERM s'est tenu le 12 juin, au lendemain, du 2^{ème} tour des élections législatives comme si rien ne s'était passé. Les représentants syndicaux (SNTRS et SGEN) ont commencé par faire remarquer qu'il s'était passé quelque chose et nous avons demandé qu'à l'occasion du prochain collectif budgétaire des crédits suffisants soient dégagés pour créer les transformations d'emplois nécessaires à l'extinction des déclassements et du blocage des carrières ainsi qu'à l'équilibrage des budgets des unités.

A l'examen du compte financier, nous avons pu constater que le fond de roulement passe de 9 à 11 jours.....(il y en a 365 dans l'année). A propos de la DM1 (décision modificatrice n°1) rien de particulier. Nous avons pu prendre connaissance du texte définitif du G.I.P. entre les EPST et le trust ROUSSEL, MARION, HOETCH (RMH). Tout confirme nos inquiétudes: La fermeture presque complète du pôle de recherche en France (donc perte d'emplois, chômage, plan social) lève toutes les barrières à l'exportation des résultats du GIP (travaux effectués par les personnels des EPST). Les fruits de ces travaux pourront être exportés à la discrétion des patrons du trust. C'est tout bénéfique pour ce trust qui arrête une fabrication si elle n'est pas suffisamment juteuse (Ru486, anticancéreux potentiels, médicaments pour les PED...).

Le CA devait aussi se prononcer sur l'attribution de l'éméritat à certains Directeurs à la retraite au passé bien sur 'émérite', à ce propos on a pu admirer la loquacité exemplaire de certaines serpillières ministérielles à encenser et glorifier l'éméritat de personnalités passées (bien passées et au passé possiblement discutables) alors qu'ils sombrent dans l'autisme dès qu'il s'agit des hors-statut, des ITA déclassés ou aux carrières bloquées et des conditions de travail. En fait c'est vrai il ne s'était apparemment rien passé et il ne se passera rien si les personnels des EPST ne remuent pas un peu le cocotier.

Daniel HENZEL
Elu SNTRS-CGT CA INSERM

Annette CHEVALIER et André MALANDAIN

remercient chaleureusement

les copains de la CE et les autres...

qui les ont gâtés pour leur départ à la retraite.

Compte rendu de la CNFP INSERM du 20 juin 1997

M. C. Griscelli n'ayant pu se joindre aux débats de la CNFP, M. J. Thomas (DEPST) a été mandaté pour répondre à nos questions et attentes. Avant toute intervention il a tenu à nous informer de la nomination depuis le 19 juin de Mme A.M. Laffaye au poste de chargé de mission pour l'animation de la formation en remplacement de Mme F. Souyri.

En réponse à la reconnaissance de l'acte de formation et de formateur (c'est à dire rémunération des intervenants INSERM dans des formations INSERM) M. Thomas a refusé de prendre position arguant qu'il s'agissait d'un règlement édicté par la précédente direction.

Concernant la création d'un éventuel centre de formation comme en possède le CNRS, il a conclu qu'un tel centre existait déjà au Vésinet avec ses avantages et inconvénients, mais que dans le contexte actuel la création d'un laboratoire pilote avec salle de cours et de TP était hors de question pour des raisons budgétaires.

Aux questions relatives aux partenariats, soit avec les Universités, soit avec le CNRS, il semble selon M. Thomas qu'il existe déjà de fait, et que la signature de conventions souhaitées par les responsables formations d'Ile de France n'apporterait rien de plus.

Pour la mise en applications des BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoires) nécessaires pour obtenir des contrats avec les industriels et donc de la prise en charge de leurs coûts, il a été impossible d'obtenir une réponse claire.

La suite des travaux ont concerné:

- L'avis des responsables formation sur les demandes émanant des CSS: de façon générale il a semblé que ces demandes n'étaient pas en concordance avec les demandes des personnels, ceci peut s'expliquer soit par une non adéquation entre souhait des CSS et ceux du terrain, soit par le côté précurseur non encore ressenti à la base.

- Nous avons déploré que certaines responsables formation se sentent agressées par la CNFP et en appellent à l'administration pour obtenir son soutien.

- Aux questions concernant le budget nous n'avons pu que déplorer le flou des réponses apportées: il semblerait que seuls 20% du budget formation soient réellement alloués à des formations scientifiques et technologiques (à titre de comparaison les stages d'anglais accaparaient 50 % de ce même budget), de même pour les questions concernant les formations individuelles: il est impossible d'en connaître le volume et les domaines concernés.

- Concernant l'évaluation des actes de formation et par conséquent de leur efficacité en terme de savoir acquis (théorique et technique) nous avons pu constater que l'Administration possédait un grand nombre de documents - entre autre une enquête sur l'évaluation des stages de biologie moléculaire ayant été effectuée voici 2 à 3 ans- qu'elle avait omis de remettre aux membre de la CNFP.

- Les membres de la CNFP n'ont pu que déplorer le manque d'homogénéité des informations fournis par les responsables formations concernant les personnels non statutaires INSERM ayant suivi des formations et ont réitéré leur demande afin de pouvoir réaliser un travail d'analyse cohérent.

- En fin de session la diffusion des informations concernant la formation a été évoquée plusieurs personnes ont émis l'idée d'utiliser les nouveaux médias : Internet , CD-rom pour un meilleur accès à l'information pour tous.

En conclusion nous attendons que l'Administration nous fournisse des informations plus précises et moins parcellaires afin de pour voir réaliser un travail d'analyse plus profond.

Patrick ROBERT.

Les ITA - Etat des lieux

Nous avons souvent évoqué lors des CSS le problème des jeunes chercheurs et la diminution drastique des postes de DR2 au recrutement. Cependant les visites d'Unité auxquelles nous participons dans le cadre de leur demandes de création ou de renouvellement quadriennal, nous amènent à aborder la situation des ITA.

Les recrutements

Ils ont diminué dans une proportion encore plus grande que ceux des chercheurs. De plus les départs en retraite ne sont pas remplacés. Les conséquences de ces restrictions sont évidentes : les techniciens ou administratifs en place ont de plus en plus de travail à accomplir et l'on assiste à un vieillissement du personnel (comme chez les chercheurs).

Devant cette situation, nous adhérons à la volonté exprimée au cours de la réunion de la CSS par Monsieur le Directeur Général Claude Griseelli, d'anticiper les départs à la retraite des années à venir en procédant à un « lissage » du recrutement du personnel technique.

La perte de la mémoire technique

Ne pouvant assurer l'ensemble des tâches, les ITA sont secondés par les étudiants, thésards ou post-doc. Les chercheurs sont les premiers à subir la précarité de cette situation : au lieu de former un technicien à certaines techniques de laboratoire devant servir à leur thème de Recherche, ils forment un étudiant qui, une fois sa thèse obtenue, quittera le labo afin de trouver un emploi. Tout sera à recommencer avec le suivant.

Déclassement du Personnel

Les ITA en place depuis 10 ans ou plus, ont pu bénéficier des concours internes et évoluer dans leur carrière.

Actuellement, on assiste à un découragement grandissant devant une épreuve qui n'offre parfois aucun poste dans la catégorie dans laquelle ils pourraient postuler.

De plus, le fait de ne pas changer de catégorie n'empêche pas pour autant les compétences de s'affirmer, et l'on assiste à un décalage important entre les fonctions de responsabilités qui leur sont attribuées et le profil de leur poste. Un(e) adjoint technique ou administratif a souvent le savoir faire d'un(e) TR1 ou d'un(e) SAAR.

La précarité des emplois

Les carences dans le recrutement de personnel ITA ont conduit à la multiplicité des hors-statuts dans les laboratoires (vacataires, CES, CDD, contrats industrie, contrats associations caritatives, ...). Indépendamment de l'insécurité de l'emploi qui en résulte, ces contrats précaires sont source de problèmes au sein des laboratoires : écart de salaires entre les agents ayant les mêmes fonctions, inégalité des droits (ex : accès aux cantines).

Il est d'autre part essentiel de rappeler aux Directeurs d'Unités ainsi qu'à l'INSERM, la responsabilité qui leur incombe lorsqu'ils embauchent dans leur laboratoire un hors-statut. Ce recrutement correspond très souvent à des besoins indispensables au fonctionnement des laboratoires, besoins qui n'ont pas été satisfaits par le recrutement d'un agent statutaire. L'avenir de ces personnes est incertain, puisqu'il dépend de l'attribution d'un poste au laboratoire et d'une réussite au concours externe dans des conditions de compétition de plus en plus grande.

C'est pourquoi une réflexion sur la situation des personnels hors-statuts nous paraît indispensable et indissociable d'une politique de recrutement qui tienne compte des besoins des laboratoires.

Détachement vers des services communs

La constitution des IFR et la pénurie des postes d'ITA dans certaines Unités ont amené à détacher du personnel ITA dans des services communs. L'évolution du travail technique recouvre des situations diverses. Certains ITA affectés aux services communs sont responsables du fonctionnement des gros matériels ainsi que du développement de techniques de pointe, et font des travaux valorisants.

Néanmoins, on observe aussi dans les Unités et/ou IFR des ITA affectés à des tâches répétitives et peu valorisantes. Dans ce cas, ils sont souvent isolés, éloignés de la réflexion scientifique et tiraillés entre les demandes provenant de différentes équipes. Dans ces conditions ils risquent de subir les évolutions techniques sans pouvoir les anticiper et de perdre ainsi leur autonomie et leur efficacité.

Il est nécessaire de rappeler que pour être moteur de l'évolution technologique au sein des Unités, les ITA doivent être impliqués dans la réflexion concernant les tenants et les aboutissants de la Recherche

La conclusion qui s'impose est que la Recherche est en voie de perdre les moyens indispensables à son fonctionnement. Comme dans toute entreprise, chaque maillon de la chaîne correspond à une mission bien précise et participe ainsi à la réussite de l'ensemble.

A la
demande
réunion

de

la

C.S.S.

n° 3.

14. Julien 1997.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

(exposé succinct)

7 Juillet 1997

Principaux points à l'ordre du jour : créations d'unités, et de C.J.F.

Exposé du DG. Jury d'admission DR2. Vote à l'unanimité, quelques inversions liste principale/liste complémentaire (CSS1, CSS9, CSS10). Un candidat de la CSS10 n'a pas été pris étant classé 1er au CNRS. En l'état actuel des choses il y aura 12 promotions et 4 recrutements externes.

Recrutements CR/DR. Le ministre a demandé une révision du budget, il pourrait y avoir 1 poste de DR en plus dans chaque CSS. Pour les CR il y aurait restitution des postes de chercheurs (12?) (Pb juridique à l'étude pour savoir comment les attribuer ; quid pour les CSS où la liste complémentaire a été supprimée ?).

Recrutement de ITA : restitution des postes supprimés ? Rien de certain.

IFR : Le DG est étonné que le CS ait retenu tous les projets à sa dernière session (une motion du CS est en préparation pour expliquer cette attitude).

Enéritat. Il y a un groupe de travail au ministère pour étudier l'extension de son attribution (rappel : le CS de l'INSERM est opposé à cette extension).

Concernant la session actuelle. 57 projets de création d'unités et 24 de C.J.F. La barre est placée à 38 pour les unités et à 8 pour les C.J.F. Le DG demande de classer entre le 35ème et le 45ème pour les unités et entre le 8ème et le 15ème pour les C.J.F. (1/3 Paris, 2/3 province ; règle non écrite).

Saisine du CS pour l'activité de 2 Chercheurs ayant eu un avis défavorable en CSS: Le CS a voté des motions qui devraient éviter aux intéressés de passer en CAP.

Suit un long exposé sur la manière dont le DG analyse la politique du gouvernement. Priorité à l'emploi, lissage permettant d'augmenter le recrutement chercheur, incertitude pour les ITA. De nombreux thésards ne trouvent pas d'emploi, 16% ont trouvé un emploi au bout de 18 mois. Ce type de chômage est inacceptable. Créer des emplois publics et privés pour résoudre ce problème. Responsabilité des Directeurs d'unité. Budget, on espère pour le moins qu'il n'y aura pas de gel. Des propositions de l'INSERM doivent parvenir au ministre d'ici la fin Juillet.

Budget 1998 : demande de l'INSERM ambitieuse ...

Pour une *politique immobilière* dynamique à l'INSERM (actuellement 25MF pour couvrir un parc de 120.000 m² c'est notoirement insuffisant). Donc pour une politique dynamique dans ce domaine.

Réflexion sur les organismes : mise en conformité avec les statuts, abandon de la notion de contrat d'objectifs pour la notion de cahier des charges (sic), à remettre fin juillet ...

La recherche est libre de ses choix, mais soutiens particuliers aux recherches appliquées. Les organismes doivent s'engager dans le cadre de leur mission et dans le cadre d'une vue d'ensemble nationale (républicaine). Les organismes doivent prendre en compte la diversité des missions en évitant les redondances et en favorisant les complémentarités (particulièrement vrai pour la recherche biomédicale).

« Débureaucratization » : rendre aux scientifiques le pouvoir tout en allégeant les structures.

Réforme des ADR : audit externe. Le siège doit se renforcer au niveau de la valorisation de même que les ADR qui doivent avoir un rôle d'accompagnement des chercheurs dans ce domaine.

Renforcer notre politique européenne ...

Modernisation de l'organisme : plan directeur informatique, formation de 565 personnes. Il y a 4 fois trop de personnes dans les différents comités ad hoc, commissions ...

L'évaluation : faire évoluer les critères, empêcher l'autodistribution, ...

Evaluer l'organisme lui-même par un « visiting comité » tous les 2 ou 3 ans ...

Partenariat : L'INSERM a un rôle à jouer au niveau de l'enseignement (jusqu'au primaire ...), il doit participer à la réforme des études médicales, ...

Avec les autres EPST : liens solidaire, double label, ...

Avec l'industrie : retard considérable, favoriser la création de petites entreprises.

Création d'un centre National de la Recherche Technique (CNRT) (sans mur), revaloriser les capacités d'ingénierie...

Le GIP HMR est créé, ...

Le programme national sur les maladies infectieuses sera poursuivi (Dirigé par Ph. Sansonetti démissionnaire du CS),

Ethique : moraliser la vie scientifique, ...

Politique de site : Faire des rapprochement régionaux entre l'université et la recherche,

Liens nécessaires entre le ministère de la santé et la recherche,

Essais thérapeutiques : soutiens insuffisants, ...

Programme PROGRES : 21MF/3ans, liberté de choix thématique (sic).

CREATION D'UNITES.

1 ex.	CSS1 FONTES	16èmes ex	CSS2 MARDEN
	CSS2 CARTRON		CSS3 CHOUAIB
	ROMEO → LANOTTE		FOURNIER
	CSS3 RABOURDIN		DRUET
	KLEIN		GOUGEROT-P.
	CSS4 MILGROM	CSS4	BLONDEAU
	CSS5 GLOWINSKI		PICARD
	SCHWARTZ.	CSS5	ZALC
	BEN ARI		TRILLER
	CSS6 SCHUMACHER	CSS6	BURNOD
	CSS8 RONCO		CESPUGLIO
	CSS9 BEAUNE		MORMEDE
	CSS11 MOREAU		HERY
	SPIRA		
<hr/>			
40	CSS2 MADELMONT		CSS8 FARMAN
41	CSS10 CAMUS		VARGAFTIG
42	CSS7 LEGER		BAVRREL
43	CSS8 DRUEKE		ADNOT
44	CSS5 DREYFUS	CSS9	LAIRON
45	CSS8 JAURAND		GESPACH
46	CSS11 HERCBERG		PESSAYRE
47	CSS3 TRON		GAMBERT
		CSS11	BUNGENER
			TOJD-POKROPEK
			PAPOZ.
<hr/>			
48èmes ex	CSS1 DEBEY		
	CSS3 PIPY-ZOUALI		
	CSS4 MARTIN		
	CSS5 BRACHET		
	CSS6 RIEGER		
	CSS9 SALIER-GIUDICELLI		
	CSS11 POU-SIMON		

OUI/NON/ABS/REF

Directions vacante : TAVITSLAN--> GUNSBURG 3ans avec 18 mois vote 21/1/3/0
TORRESANI--> CRAYO 2ans vote 18/7/0/0
18 mois vote 12/13/0/1
JEANNEROD --> PRABLANC 3 ans vote 24/0/0/0
18mois 23/1/0/1
KIRN--> AUBERTIN 2ans vote 17/4/3/1
18mois vote 3/21/2/0

CREATION CJF 1998 : 8 CJF Créés (CSS) (sous réserves)

1-5ex) :	GASCAN (2) ; VILLAZ (5) ; CHAUVEL (6) ; BRANBILLA (8)
	CERF-BENSUSSAN (9)
6-7ex) :	RITCHIE (11) ; MAZAT (8)
8) :	BENAROUS (8)
<hr/>	
9) :	DULON (5)
10) :	AMEISEN (10)
11) :	DEVAUX (10)
12) :	KOSMATOPOLOUS (12)
13) :	LEBREC (9)
14) :	CAZALS (5)
15) :	LAROUZE (11)
16ex) :	JENDOUDJI (1) ; DAVAL (1) ; UZAN (2) ; LIDEREAU (2)
	DUPERAY (7) ; CHOPIN (8) ; FAGARD (10)